

# **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 DECEMBRE 2009**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1) Débat d'orientation budgétaire**

**Mme Gauthier**

Madame l'Adjointe au Maire en charge des Finances précise les orientations budgétaires pour l'année 2010.

M. PERRON : C'est le début de la procédure budgétaire ; De tels dossiers, comme celui de l'hôpital, sont extrêmement longs. Nous serons ravis lorsque les travaux commenceront. Un effort doit être entrepris sur les entrées de ville, Rte de l'Aigle, piste cyclable, trottoirs, aménagement paysager. Concernant le quartier Notre-Dame, je suis ravi qu'il se poursuive, mais il ne faudrait pas oublier les autres quartiers. Je souhaite que la voirie ne se limite pas au quartier Notre-Dame.

Sur la non augmentation des taux d'impôts, je partage ce choix ; Toutefois, en consultant ma propre imposition, je constate une augmentation de la taxe d'habitation de 4,282 % et de 3,15 % sur les taxes foncières.

M. PETIET répond qu'il ne s'agit pas des taux communaux.

M. PERRON fait part de son inquiétude sur la réforme des collectivités territoriales et précise que ce sera à la commune et à la communauté de communes de compenser.

DR RIVEMALE demande si l'on a réactivé la Région sur ce projet.

M. PETIET répond que l'hôpital est intégralement financé, et précise qu'il est favorable pour le système 276.

### **2) Tarifs Municipaux 2010**

**Mme Gauthier**

Comme chaque année, il convient de délibérer sur les tarifs municipaux à appliquer en 2010. (voir tableaux correspondants en mairie).

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

### **3) Eglise Notre-Dame – Subvention DRAC**

**Mme Anfray**

Dans le cadre des travaux de restauration de la chapelle axiale de l'église Notre-Dame (édifice classé monument historique par arrêté du 2 novembre 1992), l'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature de la convention d'investissement, au titre de l'année 2009, permettant le versement d'une subvention de 50 % auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Ces travaux constituent une dépense subventionnable d'un montant total de 452 874,60 € HT, avec une subvention de 50 %, représentant un montant de 226 437,30 €.

Par ailleurs, une demande complémentaire de subvention a été adressée au Conseil Général de l'Eure pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 25 %.

De ce fait, le plan de financement qu'il convient d'approuver se décompose comme suit :

✚ Subvention de 50 % par la D.R.A.C.	226 437,30 €
✚ Subvention de 25 % par le Conseil Général	113 218,65 €
<hr/>	
Total des subventions .....	339 655,65 €
✚ Solde à financer par la Ville.....	113 218,65 €.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

#### **4) Animation fêtes de fin d'année**

**Mme Davesne**

Dans le cadre des animations de Noël, et considérant l'écho favorable de l'an passé auprès des vernoliens, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature d'un nouveau contrat avec les Carrousels BAILLY-COCHET.

Le but est d'assurer la présence d'un manège carroussel du 18 décembre au 27 décembre 2009 et d'acheter aux « CARROUSSELS BAILLY-COCHET - 39 130 CLAIRVAUX LES LACS » des tours de manège pour la somme de **11 500 € HT soit 12 132,50 € TTC (TVA 5,5 %)**. Parallèlement, comme l'an passé, il est proposé de maintenir le prix du ticket de manège à 1 €.

Ce montant comprend la livraison, le transport, le montage et démontage du manège, la maintenance technique, l'assurance du propriétaire en responsabilité civile du manège et du public

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

#### **5) Réalisation d'un emprunt**

**Mme Gauthier**

Suite au vote du budget primitif 2009 et afin de faire face aux dépenses engagées, il y a lieu d'effectuer deux emprunts pour financer à la fois les investissements de la commune, et ceux relatifs à la construction de l'usine de traitement d'eau.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de contracter deux prêts :

- un prêt de 800 000 € pour la commune
- un prêt de 1 800 000 € pour l'Eau

Après analyse des propositions de financement sollicitées auprès de différents organismes bancaires, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour :

- d'une part, contracter un emprunt de 2 600 000 €uros auprès de DEXIA crédit local, mobilisable jusqu'en Mai 2010, au taux fixe de 2.70% sur une première période de 3 ans, puis une seconde période dont le taux est déterminé par « Euribor 12 mois + 0.30 % » ou maintien d'un taux fixe à 3.80% pour la période restant à courir.

Chaque budget (commune et eau) bénéficiera d'un tableau d'amortissement spécifique.

- et d'autre part, autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## **6) Convention de dépotage**

**M. Depuydt**

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature de convention de dépotage avec :

**- La Société BACHELET BONNEFOND S.A.S, 12, rue de l'ancienne mare – 76144 Le Petit Quevilly Cédex (76)**

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la société de curage pourra déverser dans la station d'assainissement de la Ville de Verneuil sur Avre les matières de vidange issues des fosses toutes eaux ou fosses septiques, les matières grasses provenant des bacs à graisses.

### **Les tarifs appliqués en 2009 sont les suivants :**

- 17 € HT le m<sup>3</sup> pour les matières de vidange
- 46 € HT le m<sup>3</sup> pour les graisses.

La présente convention prend effet à compter de la date de signature des deux parties.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis de la Commission 2 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## **7) Réseau eaux pluviales – Attribution du marché correspondant**

**M. Sauvage**

Dans le cadre d'une procédure adaptée, article 28 du code des Marchés Publics, une consultation a été menée.

Après analyses des offres, c'est l'entreprise SACER qui a été désignée comme la mieux disante (voir tableau ci-dessous).

**REDIMENSIONNEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES  
ROUTE DE LA FERTE VIDAME**

*Tableau final de notation après analyses des offres*

Classement	Nom	Note finale /20	Montant de l'offre € ht	Montant € ttc
1	<b>SACER Atlantique</b>	19,67	44 123,75	52 772,01
2	<b>SARC</b>	17,10	59 898,50	71 638,61
3	<b>T.P.P.O</b>	16,67	58 502,36	69 968,82

*Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée est considéré comme étant celui qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse*

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis de la Commission 2 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

**8) Création postes**

**Mme Gauthier**

Deux « contrats aidés » arrivent à terme. Considérant le travail fourni par les deux agents concernés et les réels besoins pour assurer les missions qui leur sont attribuées, il est proposé la création de deux postes d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

**9) Bourses d'Aide à la Réalisation de Projets**

**M. Baranger**

Dans le cadre de « bourse d'aide à la réalisation de projets », le jury de la commission 5 a retenu les projets suivants et délibéré pour proposer le montant de l'aide correspondante.

Organisme ou particulier	Projet	Montant de l'aide
Muriel DHAL	Atelier d'écriture et de réalisation vidéo	500 €
Eric LINNAR	Création d'ateliers artistiques avec des travailleurs du CAT de Verneuil	600 €
Lycée Porte de Normandie	Actions du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté	750 €
Victor BILLON	Exposition de photographies 13 <sup>ème</sup> festival international de photos animalières et de nature	350 €
Lycée Porte de Normandie	Voyage linguistique en Espagne	600 €

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour confirmer le versement des aides proposées.  
Mme Morel et M. Richer ne prennent pas part au vote.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Dr Rivemale parle d'un manque de transparence par rapport au séjour linguistique  
M. Baranger s'en défend et explique pourquoi la commission a retenu le séjour linguistique ; en fait il y a une partie sociale importante dans ce dossier dont il a été tenu compte.  
Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## **10) Subvention complémentaire Secours Catholique**

**Mme Gauthier**

L'équipe du Secours Catholique traverse une période difficile. Elle s'efforce de venir en aide aux personnes les plus défavorisées. La partie matérielle la plus visible de son action est l'aide alimentaire.

Malheureusement, l'augmentation du nombre de demandeurs est importante, le nombre de familles reçues au cours du premier semestre a quasiment doublé entre 2008 et 2009. A cette première difficulté, s'ajoute la diminution de l'approvisionnement que le Secours Catholique trouve auprès de la Banque Populaire de l'Eure. A ce jour, les besoins financiers restent grands. Les difficultés de l'Association ont été évoquées lors du précédent Conseil Municipal par le Dr Rivemale.

Considérant le caractère social de la démarche, il est proposé une subvention complémentaire de 1 500 €.

Avis de la Commission 1 : Favorable  
Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

## **11) Orange France – Projet renouvellement bail antenne château d'eau**

**M. Chaumeil**

ORANGE France 61 Avenue Nelson Mandela à Arcueil (94) nous sollicite pour le renouvellement de leur bail, permettant l'implantation d'une antenne relais au château d'eau, route de l'Aigle.

Plus précisément, le présent bail a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Verneuil loue à ORANGE France les emplacements techniques afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques. Par équipements techniques, il convient d'entendre l'ensemble des matériels composant une station relais, à savoir notamment dans la configuration des lieux, un ou plusieurs supports d'antennes, des antennes, des câbles, des armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunications.

Le bail est consenti pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il sera renouvelé de plein droit par période de 6 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 24 mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Le loyer annuel versé par ORANGE France s'élève à 1 840 € nets, toutes charges incluses, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010. De convention expresse entre les parties, ce loyer sera augmenté annuellement de 2 %.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature du bail correspondant.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis de la Commission 2 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## **12) CCPV – Modification des statuts**

**Mme Parsy**

Suite à la délibération du 4 juillet 2009, autorisant M. le Président de la Communauté de Communes à effectuer les démarches nécessaires à la constitution d'un dossier d'étude sur l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire de la Communauté de Communes, Et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.20, portant sur les modifications statutaires,

le 26 septembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé la modification du paragraphe A – Vocations Obligatoires

1°) Aménagement de l'espace avec l'ajout de la compétence « Service au public : étude et création des maisons de santé pluridisciplinaires à Bourth, Tillières sur Avre et Verneuil sur Avre ».

La Communauté de Communes pourra également engager une réflexion sur l'aménagement de son territoire en matière de services publics, effectuer toute préconisation dans ces domaines, mettre en œuvre et réaliser tout projet sur décision du conseil communautaire.

Conformément à l'article L-5210-20 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de cette notification.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour approuver cette nouvelle modification.

Avis de la commission 1 : Favorable

Avis Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## **13) Contrat Théâtre Populaire Vernolien**

**Mme Choisselet**

La Compagnie Roseau Théâtre – 2 rue de l'Avre – 28270 Bérou la Mulotière nous propose une programmation diverse et variée, comprenant 11 représentations dont 4 scolaires au cours de l'année 2010. Les représentations auront lieu à l'Espace St Laurent, à la salle des Fêtes, aux dates suivantes :

- Espace St Laurent les 29 et 30 janvier 2010 (dont 2 représentations le 29 pour les scolaires)  
« L'Antigone de Créon » de Miro Gravan
- Espace St Laurent le 27 février 2010  
« Effroyables jardins » de Michel Quint
- Espace St Laurent le 27 mars 2010  
« Denis Wetterwald et son orchestre » de Denis Wetterwald
- Salle des Fêtes le 24 avril 2010  
« Les Fourberies de Scapin » de Molière

- Salle des Fêtes les 14 et 15 mai 2010 (dont 2 représentations le 14 pour les scolaires)  
« La Fontaine Fables » de Jean de La Fontaine
- Espace St Laurent le 25 septembre 2010  
« Vauban, la tour défend le Roi » de Florence Camoin
- Espace St Laurent le 6 novembre 2010  
« Le Cirque des Mirages » de Yannoski et Fred Parker

Le Producteur fixera le prix des places comme suit :

- Plein tarif : 10 euros
- Tarif réduit : 7 euros
- Tarif enfant et groupe scolaire : 3 euros
- Carte d'abonnement : 40 euros pour 5 représentations.

Les frais d'hébergement, de restaurant, de transports sont à la charge de la Compagnie/Producteur. En contrepartie de la présente cession, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour signer le contrat correspondant et verser à l'organisateur la somme de 35 000 euros TTC.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

#### **14) FORCE – Prestation de service**

**M. Petiet**

Depuis 14 ans, l'Association FORCE mène des missions d'accompagnement, d'orientation et de formation auprès des demandeurs d'emploi locaux. Grâce à l'appui financier de la Ville, des communes et le versement de prestations de service par le Pôle Emploi et la DDASS, c'est plus de 1200 personnes par an qui ont été accueillies pour les assister dans leurs démarches.

Aujourd'hui, le nombre de demandeurs d'emploi est de 350 et les bénéficiaires du RSA d'environ 150. Les restrictions budgétaires de l'Etat, les contraintes des marchés publics avec mise en concurrence et l'installation de l'antenne opérationnelle du Pôle Emploi sur Verneuil engendrent des difficultés financières au niveau de l'association, notamment pour la préservation de 2 emplois : secrétaire et aide-comptable.

En effet, depuis 2007, faute d'avoir remporté le marché auprès du Pôle Emploi et de la DDASS pour la prise en charge de 80 à 100 prestations OEI (Objectif d'Emploi Individuel), FORCE accuse une perte financière annuelle d'environ 80 000 €.

Pour parer à ce déficit budgétaire et dans l'attente de retrouver de nouvelles prestations, il est proposé d'une part le versement exceptionnel de 2000 € pour clore l'année 2009. D'autre part, face à cette période de conjoncture économique particulièrement difficile notamment pour les plus démunis, l'accord du Conseil Municipal est sollicité pour l'octroi d'une prestation de service de 15 000 € auprès de l'Association FORCE pour son activité 2010.

Mme Gauthier et M. Baranger ne prennent pas part au vote.

Avis de la Commission 1 : Favorable

**A la demande d'un conseiller municipal, il est procédé à un vote secret.**

1) versement exceptionnel de 2 000 € pour clore l'année 2009

Résultats du vote : 23 « oui » - 2 « non » - 1 « blanc »

2) octroi d'une prestation de service de 15 000 € pour l'année 2010

Résultats du vote : 12 « non » - 8 « oui » - 6 « blanc »

Sur le 2<sup>ème</sup> point, le dossier est renvoyé en commission pour complément d'information.

## **15) Assurance statutaire du Personnel Communal**

**Mme Gauthier**

Lors du Conseil Municipal du 13 mai 2009, la Commune de Verneuil sur Avre a délibéré pour autoriser le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure à souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article de la loi n° du 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°85-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion nous a communiqué les résultats de la consultation et nous propose :  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser le Maire ou son représentant :

- à contracter l'offre DEXIA SOFCAP / CNP, retenue par le Centre de Gestion de l'Eure, avec comme caractéristiques :

Durée du contrat : 3 ans à compter du 01 janvier 2010

Régime du contrat : contrat en capitalisation sans limitation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Type de salariés : Agents titulaires et stagiaires cotisants à la CNRACL

Les garanties sont :

- Décès 0,22 % du traitement de base de l'ensemble des agents assurés
- Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) sans franchise 1,75 % du traitement de base de l'ensemble des agents assurés
- Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) 2,28 % du traitement de base de l'ensemble des agents assuré
- Soit un taux global de 4,25 % du traitement de base de l'ensemble des agents titulaires et stagiaires affilié à la CNRACL.
- Les taux sont garantis 3 ans à compter du 01 janvier 2010.

Il convient également d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte s'y rapportant.

Avis de la Commission 1 : Favorable  
Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## 16) Désignation d'une conseillère municipale déléguée

**M. Petiet**

Lors de la séance du 6 juillet 2009, Mme Nicole BULTEY a été installée dans les fonctions de Conseillère Municipale.

Dès sa prise de fonctions, elle nous a fait part de son intérêt pour la cause animale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal.

Il est proposé de désigner Mme Nicole BULTEY comme Conseillère Municipale déléguée à la cause animale.

De ce fait, l'accord du Conseil Municipal est sollicité pour fixer le montant de son indemnité d'élue qui sera déduite de l'indemnité personnelle du Maire.  
Cette indemnité de conseillère municipale correspond à un montant brut mensuel de 169,46 €.

## 17) Décisions modificatives et autorisation d'encaissement

**Mme Gauthier**

Afin de réajuster le budget primitif 2009, il convient de procéder aux modifications suivantes :

### Budget COMMUNE :

#### Section d'investissement :

Op.869 – 2315 – 822 Travaux réseaux Ferté vidame	- 15 500.00
Op.856 – 2315 – 020 Travaux divers bâtiments	+ 15 500.00
Op.821 – 2158 – 816 Eclairage Noël mats 2008	- 2 325.00
Op.857 – 21571 – 813 Acquisition balayeuse	- 1 700.00
Op.861 – 2158 – 024 Acquisitions matériels divers réseaux	+ 4 025.00
Op.870 – 2315 – 822 Aménagement parking pôle animation	- 50 000.00
Op.871 – 2315 – 822 Aménagement parking foires 1ere tranche	+ 50 000.00
Op. 859-2188-821 Aménagement jeux extérieurs	- 2 050,00
Op.841-2158-020 Acquisition salle des fêtes	+ 2 050,00

### Budget EAU :

1641 - remboursement emprunt	+ 25 334,00
2315-030 - travaux divers 2009	- 25 334,00
2315-021 - Honoraires DDAF – Protection Source Gonord	+ 210,00
2315-027 - Construction usine traitement eaux	- 210,00

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour approuver les propositions de Monsieur Le Maire et l'autoriser à effectuer les virements de crédits ci-dessus exposés.

De plus, EUROVOIRIE, 40, rue Eugène Gazeau à Senlis (60) nous propose une reprise de notre balayeuse « CITY CAT 5000 » pour une valeur de rachat de 8 000 € TTC. L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser cette transaction et sortir ce véhicule de l'actif.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## 17) Frais de fonctionnement des écoles

Mme Morel

Comme chaque année, il convient de fixer les frais de fonctionnement des élèves de primaire et de maternelle pour permettre la facturation aux communes extérieures.

### Les frais réels passent :

➤ **Pour les PRIMAIRES** de 470,92, € par enfant à 465,65, €

Année scolaire 2008/2009 : 380 enfants

Année scolaire 2009/2010 : 404 enfants

➤ **Pour les MATERNELLES** de 1 387,12 € par enfant à 1 495,44 €

Année scolaire 2008/2009 : 267 enfants.

Année scolaire 2009/2010 : 260 enfants

Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner ces montants.

Avis de la Commission 1 : Favorable

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

## 18) Cession bien immobilier

M. SAUVAGE

Les services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques présents à Verneuil sur Avre (Trésorerie et Centre des Impôts), souhaitent se réorganiser afin d'offrir un service unifié de meilleure qualité aux élus locaux et aux contribuables.

Le Centre des Impôts, sis, Place de la Madeleine, propriété de la Ville de Verneuil sur Avre, présente toutes les qualités pour permettre ce regroupement dans les meilleures conditions. La localisation en centre ville, l'espace disponible, la qualité intrinsèque du bâtiment, nonobstant les travaux de remise aux normes à réaliser en intérieur, correspondent aux besoins et aux objectifs poursuivis par la Direction Générale des Finances Publiques.

L'immeuble concerné, est enregistré au cadastre P 58, d'une contenance de 1 846 m2 et sur lequel sont édifiés des bâtiments :

- Bâtiment construit vers 1740 sur trois niveaux et abritant le centre des impôts de Verneuil ; Etat général passable, nécessitant toutefois de nombreux travaux de réhabilitation ;

- Bâtiment sur deux niveaux construit en 1988, très bon état général ;
- Autre petit bâtiment vétuste servant de local d'archives représentant une superficie pondérée de l'ensemble de 611 m2.

Après étude du marché immobilier local et prise en compte des caractéristiques du bien à évaluer, la valeur vénale de cet immeuble a été estimée par les Services du Domaines à 275 000 € le 20 octobre 2009.

Le maintien des Services Publics à Verneuil restant une priorité, l'accord du Conseil Municipal est sollicité pour la cession de cet immeuble au prix de l'estimation des Domaines, soit 275 000 €.

Avis de la Commission 2 : Favorable

M. PERRON rappelle l'historique de ce dossier tant discuté.  
Dr RIVEMALE fait part de son inquiétude sur le devenir des effectifs  
M. BENSALAH reparle du projet de la passerelle.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.